

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssef, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac
Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Constant, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.



Délibération n° 06-03 du 14 septembre 2023

SOUTIEN À L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (IAE) – DISPOSITIF PREMIÈRES HEURES EN CHANTIERS ET EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE À BONDY

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 portant adaptation de la loi n° 88.1088 du 1er décembre 1988, relative au Revenu Minimum d'Insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle,

Vu la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques de l'insertion,

Vu la loi n°2016-231 du 29 février 2016 portant sur « l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée »

Vu la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée,

Vu l'article L121-1 du Code de l'action sociale et des familles relatif au rôle des départements dans la définition, la mise en œuvre et la coordination de la politique d'action sociale,

Vu les articles L263-1 et L263-2 du Code de l'action sociale et des familles relatifs à l'organisation départementale du dispositif d'insertion, au Plan départemental d'insertion (PDI) et au Pacte Territorial pour l'Insertion et l'Emploi (PTIE),

Vu la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi conclue le 5 juin 2019 entre l'État et le Département de la Seine-Saint-Denis,



Vu la délibération n° 04-07 de la Commission Permanente en date du 27 mai 2021 relative au soutien aux réseaux de l'économie sociale et solidaire et à l'insertion par l'activité économique,

Vu la délibération 06-02 de la Commission Permanente en date du 16 décembre 2021 relative au soutien du Département à l'association « Expérimentation Territoriale de Longue Durée » pour des territoires de Bagnolet et Pantin

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 en date du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement à chacun des dispositifs IAE retenus, indiquée dans les tableaux figurant en annexe 1, pour un montant total de **3 225198,10 euros** ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 63 000 euros à la Régie de quartier de Saint Denis pour la mise en œuvre de « Premières en chantier » ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 50 000 euros au réseau départemental de l'IAE Insereco93 ;

- APPROUVE la convention ci-annexée à conclure avec les SIAE suivantes : Capitale Banlieue, TAE, Le Nouveau centenaire, SFMAD, UCAD, Au carré , Fastroad, Gerninal, SAS93, Services perso, Ecleepse, RAPID régie associative Pierrefittoise ;

- APPROUVE l'avenant ci-annexé à conclure avec les SIAE listées en annexe 2 ;

- APPROUVE l'avenant ci-annexé à conclure avec la Régie de quartier de Saint-Denis ;

- APPROUVE l'avenant ci-annexé à conclure avec Insereco93 ;

- APPROUVE le soutien du Département à la candidature d'Est ensemble auprès de l'association « Expérimentation Territoriale de Longue Durée » pour second expérimentation nationale « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » pour le territoire identifié par Est ensemble sur la commune de Bondy ;

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, lesdits convention et avenants.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

Mme Thibault, M. Taïbi

respectivement pour l'agence locale d'insertion Ares et pour la SCIC Novaedia

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.